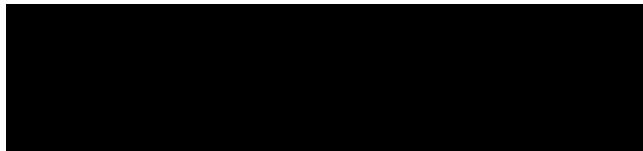


PAR COURRIEL

Québec, le 4 mars 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.396



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 février dernier, visant à obtenir :

- Les nouveaux critères et codes d'admissibilité en vertu du cadre de référence de l'allocation autonomie à domicile, tel que diffusé aux personnes employées du réseau de la santé et des services sociaux qui les appliqueront;
- Les informations communiquées, à l'interne, concernant les rôles et responsabilités des partenaires (usager employeur, travailleuse et centre de traitement Desjardins);
- Les motivations quant aux spécifications relatives aux droits et protections des travailleurs de moins de 14 ans, incluant toutes communications relatives au sujet.

En ce qui concerne le point 1 de votre demande, vous trouverez les renseignements sur l'admissibilité dans le cadre de référence, plus précisément à la page 7 de ce document au lien suivant : [Allocation autonomie à domicile - Cadre de référence.](#)

En ce qui a trait au point 2 de votre requête, les rôles et responsabilités sont évoqués dans le cadre de référence aux pages 17 à 22. Il n'y a pas d'informations spécifiques communiquées à l'interne concernant cette section.

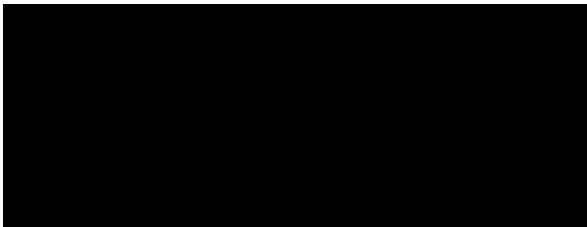
... 2

Enfin, concernant le dernier point de votre requête, les informations présentées dans le cadre de référence en lien avec les travailleurs de moins de 14 ans sont issues du site Internet de la CNESST au lien suivant : [Conditions de travail -Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST](#)

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 1